

COLLÈGE DE PROSPECTIVE CHANTIER INDUSTRIE

L'ACTUALITÉ DU COLLÈGE DE PROSPECTIVE

ET SI CETTE PÉRIODE SI PARTICULIÈRE ÉTAIT AUSSI SYNONYME DE REBOND POUR L'INDUSTRIE ?

La crise a été l'occasion de mettre en lumière la contribution du secteur industriel à la vie des Français. La multiplication des élans de solidarité des industriels (dons aux établissements de santé, production de gel hydroalcoolique...) et leur engagement à assurer une continuité de service pour garantir la santé et le confort de tous, ont en effet fait évoluer l'image du grand public sur les métiers de l'industrie et sa contribution à notre quotidien, en cette période, mais aussi plus largement.

Envisager demain, c'est penser l'industrie de manière encore plus contributive, la transformer pour qu'elle devienne un levier charnière de la transition écologique et énergétique, mais aussi de la redynamisation des territoires.

Et si l'industrie française, en pleine transformation, redevenait une source de fierté ? Souvent méconnus ou dévalorisés, les métiers de l'industrie, techniques, pointus, et porteurs de sens, ont tout pour conquérir les jeunes générations. Les événements récents entrent en résonance avec leur volonté de renouer avec le réel, et d'avoir un impact positif sur la société.

Et si les pouvoirs publics s'appuyaient sur ces mutations imposées pour accompagner davantage et encore mieux notre industrie dans sa transformation ?

Si la relocalisation est d'actualité, c'est bien du fait de la crise sanitaire qui pousse les entreprises à réduire les échanges internationaux, mais également en raison de facteurs de plus long terme : préoccupations écologiques ou attrait des consommateurs pour le local.

La période qui succèdera à la crise sera rude, mais aussi porteuse de défis et d'opportunités !



AU SOMMAIRE :

Dossier du mois : Attractivité territoriale et industrie, un lien évolutif

Info sur... : les sites « clés en main », à la recherche de la maîtrise du foncier

Interview : Banque des territoires : un milliard d'euros pour l'aménagement industriel

Regards sur... : à partir des travaux du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, zoom sur le caractère évolutif de l'industrie régionale, à travers les exemples de Dunkerque et du bassin creillois

NOUS VOUS INVITONS POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE !

Le travail sur les fiches variables, que nous avons déjà plusieurs fois évoqué, touche à sa fin. Ces fiches ont été élaborées sur un même modèle (évolutions passées de la variable, dynamiques actuelles mises à l'œuvre, inflexions et ruptures éventuelles qui pourraient venir modifier la dynamique en cours, état des lieux en région).



Toute l'équipe du collège de prospective vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021 !

Nous nous attelons désormais à définir les résultats d'interactions ou de conflits entre les différentes composantes travaillées, dans une vision systémique (économie, société, territoire, technologie...), et amorçons un travail de synthèse que nous espérons vous livrer dans les prochaines semaines.

Les échanges se sont également amplifiés et vont encore monter en puissance avec les directions régionales en charge des politiques impactant l'industrie, mais aussi avec les acteurs extérieurs : universitaires, entreprises...

Nous mettons dès à présent à votre disposition les fiches finalisées pour que vous en preniez connaissance (pour le moment, celles des blocs « évolutions règlementaires » et « évolutions sociétales », voir page 12), et nous espérons avoir en retour votre avis, vos remarques, vos contributions sur la façon dont ces variables pourront évoluer en région.

Nous imaginons déjà des temps de partage et d'enrichissement de ces travaux, visant notamment à mettre en exergue des démarches, des expérimentations exemplaires... La forme restera à définir avec l'évolution de la crise sanitaire !



Si vous souhaitez vous abonner à d'autres newsletters du collège de prospective, ou les faire connaître : [inscription-newsletter - collège de prospective](https://www.hautsdefrance.fr/inscription-newsletter-collège-de-prospective)

Retrouvez également une sélection d'articles de presse [ici](#)



DOSSIER DU MOIS INDUSTRIE : UN LIEN ÉVOLUTIF AU TERRITOIRE

Une histoire industrielle étroitement liée à la ville

L'organisation spatiale de l'industrie est depuis le début de l'ère industrielle étroitement liée à la ville.

A partir du 19^{ème} siècle, trois types d'implantations sont majoritaires : des usines ou ateliers qui s'implantent en ville, pour accéder à une main d'œuvre abondante, et accéder à une clientèle, des services..., des usines ou ateliers qui recherchent des emplacements libres au plus près de la ville et de sa main d'œuvre et qui sont ensuite englobés dans le tissu urbain, mais on trouve aussi des industries « créatrices » de ville. Une industrie est dans ce dernier cas de figure lorsqu'elle « crée de toutes pièces une ville ou un fragment de ville à ses côtés, à son service, pour loger son service, élaborant des villes-usines très dépendantes »[1].

Depuis plusieurs décennies, l'industrie est davantage dans une phase d'éloignement des villes, soit parce que les industries ont connu des difficultés et ont dû fermer, ou elles ont délocalisé leur activité en dehors du territoire national, soit par « exurbanisation » ou transferts de l'industrie en périphérie des villes (ZAC, zones industrielles...). Cette « exurbanisation » est généralement motivée pour des raisons de vétusté des bâtiments, de règles d'urbanisme, de nuisances éventuelles (fumées, odeurs, sites à risques...), de raréfactions des terrains disponibles. On relève par ailleurs que l'opinion publique - suite à différents accidents industriels (AZF à Toulouse en 2001, Lubrisol à Rouen en 2019 ou encore, en région, Nitrochimie à Billy-Berclau (62) en 2003) - devient plus méfiante vis-à-vis des activités industrielles.

Ce mouvement d'éloignement des villes s'est traduit par des regroupements d'entreprises sur des sites aménagés, plus ou moins spécialisés, en zones ou parcs d'activités. Ces parcs d'activités sont très diversifiés notamment en raison de leur taille (quelques ha à plus de 1000 ha), de leur promoteur (privé ou public), de leur statut financier (zone franche ou non), de leur localisation... La majorité des parcs est située en périphérie des villes : cette distanciation spatiale de l'industrie et de la ville induit certains avantages (rénovation des quartiers, extension d'entreprises, effets de synergies...) mais également des effets négatifs (périurbanisation, augmentation des navettes domicile / travail, friches industrielles, consommations foncières...). Il existe toutefois des parcs d'activités dans les tissus urbains (souvent sur des sites réutilisés), en milieu rural mais aussi dans les grands ports fluviaux et maritimes (parcs "industrialo-portuaires").

[1] Persée, Pierre BRUYELLE, Bernard DEZERT, 1983 : « Les relations entre la ville et l'industrie : formes anciennes et formes nouvelles ».

De l'attractivité « utilitaire » pour l'industrie au marketing territorial

Dans les Hauts-de-France, une industrie qui s'est d'abord développée près des ressources énergétiques et minérales

Jusqu'aux années 1960, l'industrie française repose essentiellement sur des activités traditionnelles comme la sidérurgie, les cokeries, la métallurgie, les zingueries ou le textile. Une industrie lourde s'est développée, utilisatrice d'une importante main d'œuvre et localisée près des ressources énergétiques et minérales comme les bassins miniers du Nord-Pas-de-Calais (charbon), mais aussi là où existe une main d'œuvre abondante (ex : ouvrières du textile dans le Nord). Au 20^{ème} siècle se sont développées de nouvelles industries à l'image de l'aéronautique, chimie, électricité (charbon), nucléaire (eau, refroidissement).



Bassin minier, Nord Pas-de-Calais

En région Hauts-de-France, l'industrie s'est surtout développée à partir des facteurs d'attractivité suivants[2] :

- la proximité de grands centres de consommation et la présence de voies de communication,
- la proximité des matières premières (carrières, mines, briqueteries, lin, cimenteries) ou de matières nécessaires à la production (l'eau par exemple),
- la proximité des débouchés ou bassins de consommation (corderies, chantiers navals, conserveries, brasseries, usines à gaz et usines électriques),
- une main d'œuvre abondante, peu chère, et/ou disposant d'un savoir-faire spécifique,
- l'accessibilité offerte par les réseaux pour faire venir des matières premières et repartir des produits transformés ou des déchets (nucléaire ou encore sidérurgie),
- savoir-faire locaux importés par des réfugiés politiques : verre Murano / cuir / Hollandais textile (exemple : Abbeville (80) manufacture des Rames)
- des volontés politiques (exemple des manufactures : Beauvais (tapisserie), Abbeville (textile), Creil (porcelaine), Saint-Gobain (verre), Lille (salpêtre), Dunkerque (verre), Maubeuge (armes)...
- le foncier : espace suffisant / place disponible (dans les faubourgs...) etc.

[2] Le travail de recensement des facteurs d'implantation de l'industrie régionale a été réalisé par l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France



Quels facteurs d'attractivité aujourd'hui ?

L'attractivité d'un territoire peut se définir aujourd'hui comme la capacité, sur une période donnée à attirer et retenir diverses activités économiques et facteurs de production (entreprises, entrepreneurs, capitaux, etc.), mais aussi des populations et leurs revenus, qu'il s'agisse de résidents permanents ou de touristes.

La notion d'attractivité territoriale apparaît de plus en plus souvent dans les prises de positions des élus locaux et de leurs services de développement pour expliciter et justifier des choix d'investissements et d'accueil d'activités nouvelles qui visent à accentuer le développement d'une ville ou d'une agglomération.

Il existe différentes méthodes de mesure de l'attractivité territoriale, mais quelle que soit l'approche adoptée, on peut citer une multitude de critères d'attractivité supposés renforcer l'attractivité d'un territoire :

- un réseau efficient, l'interconnexion (multimodalité) de dessertes (routes, canaux, voies ferrées, métro, axes piétons, cyclistes...),
- le réseau numérique (réseau filaire),
- la main d'œuvre du territoire
- la sécurité des biens et personnes,
- la stabilité du climat social,
- l'exposition géographique, le climat, les faibles risques climatiques,
- la proximité de ressources naturelles accessibles et de sources d'énergie,
- les aménités territoriales (qualité de vie),
- la fiscalité, les aides publiques,
- la proximité de marchés de consommation,
- l'écosystème local (gouvernance...),
- le foncier, le prix des terrains disponibles,
- la présence et l'accessibilité de nombreux services, sociaux, médicaux, culturels administratifs,
- une densité importante d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires de recherche...



Pewels, photo Erukliia



Mers-les-Bains, Michaël LACHANT

Concernant l'industrie, ces facteurs de localisation seront naturellement sélectionnés différemment selon le type d'activité : les stratégies de localisation des industries lourdes ou de première transformation sont sensiblement différentes de celles des industries de haute technologie.

Les premières auront besoin d'espace, elles intégreront dans leur stratégie la limitation des coûts de transports... Les secondes s'attacheront à se situer à proximité d'une main d'œuvre qualifiée, des centres de recherches universitaires...

Vu des entreprises industrielles régionales, les facteurs de l'écosystème jugés les plus structurants pour l'activité économique ont été analysés par le baromètre des entreprises en région.

Les items d'infrastructures, de dynamique économique et de cadre de vie les plus souvent relevés comme étant des points forts pour l'écosystème des industriels sont les suivants :

INFRASTRUCTURES	DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE	CADRE DE VIE
<ul style="list-style-type: none"> ● Très haut débit (48%)* ● Présence de centres de formations professionnels (37 %) ● Infrastructures logistiques présentes (35 %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Proximité d'un grand marché (63 %) ● Proximité de sous-traitants (39 %) ● Image entrepreneuriale de la région (37 %) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Positionnement géographique (56 %) ● Vie culturelle (46 %) ● Cadre de vie pour les cadres / le personnel (39 %)

* Clé de lecture : 48 % des industriels interrogés ont estimé que le THD était un point fort pour l'écosystème et le développement de l'entreprise

Source : Agence Hauts-de-France 2020-2040 - Baromètre régional des entreprises 2019

Notons que si ces facteurs d'attractivité sont évolutifs pour les projets d'implantation (par exemple, le critère d'accès à la fibre est devenu primordial), ils s'articulent aujourd'hui beaucoup plus aux évolutions sociétales, et donc aux engagements repérés en matière de qualité de vie, mais aussi de la présence d'aménités naturelles, de la lutte contre la pollution et ses effets sur la santé, de la présence de services de qualité pour la formation, la culture, les activités récréatives qui pourraient attirer ou maintenir les populations. En conséquence, le marketing territorial figure parmi les outils, utilisés de façon accrue, visant à valoriser les atouts d'une zone géographique donnée afin d'en favoriser le développement économique.



Demain, un regain des villes moyennes pour les activités de production ?

Les industries de haute technologie (informatique, électronique, télécommunications, aéronautique...), moins dépendantes des matières premières et d'une main d'œuvre abondante, se sont ces dernières décennies fortement développées près des métropoles, à proximité des grandes villes, des universités, de moyens de transports rapides (TGV, aéroports...), de services, de lieux de culture et de loisirs, de cadre de vie agréable... l'ensemble de ces critères pouvant contribuer à attirer et maintenir une main d'œuvre qualifiée. Les zones d'activités se sont diversifiées pour mieux répondre aux attentes des entreprises, mais également dans l'objectif d'attirer des investisseurs : parcs scientifiques, parcs technologiques, parcs d'innovation...

Les mutations de l'économie française et la tertiarisation de l'industrie ont entraîné l'apparition de technopoles, associant étroitement industries et services (Toulouse, Nancy-Brabois, Sophia Antipolis...).

Mais les dynamiques de l'espace industriel français se jouent aussi à des échelles locales autres que les métropoles. D'après le baromètre de l'attractivité Ernst and Young, les projets d'implantation de l'industrie se répartissent spatialement beaucoup plus largement que les emplois du tertiaire (cf carte), avec une attractivité des villes moyennes ou des petits pôles, dont les surfaces foncières resteraient plus accessibles et la logistique (marchandises, hommes...) moins contraignante. Autre donnée, tous secteurs confondus, les investissements directs étrangers se font principalement dans les villes de taille modeste. Bien que Paris (et de façon globale l'Ile-de-

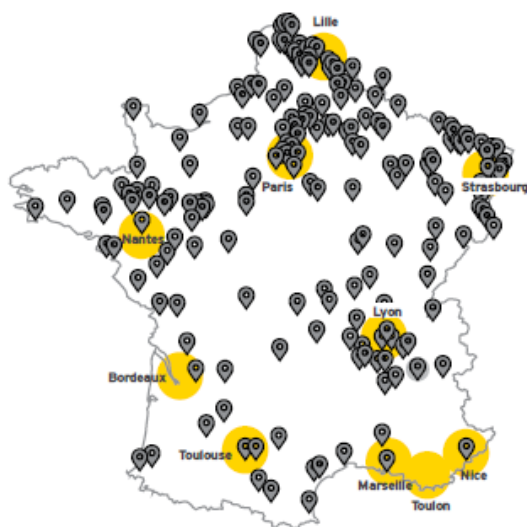
France) attire une part conséquente des projets d'investissement sur la période 2014-2019 (19 % des projets), 41 % des investissements ont été réalisés dans des villes de moins de 20 000 habitants et 70 % dans des villes de moins de 200 000 habitants (au sens de l'agglomération).

Au moment où la crise sanitaire s'installe dans la durée, et avec la mise en place du télétravail, de tiers lieux..., les actifs des grandes agglomérations pourraient aspirer à un cadre de vie moins urbain au profit de villes plus petites, mais plus « vivables », offrant une main d'œuvre qualifiée aux industries locales ou à celles souhaitant s'implanter / ou se relocaliser. Les actions en faveur de la redynamisation des villes moyennes ou intermédiaires (programme national « Action cœur de ville ») et le plan régional « centres-villes centres-bourgs » ainsi que le programme du gouvernement "Petites villes de demain" pour les centres-bourg de l'espace rural peuvent être des catalyseurs de cette attractivité.

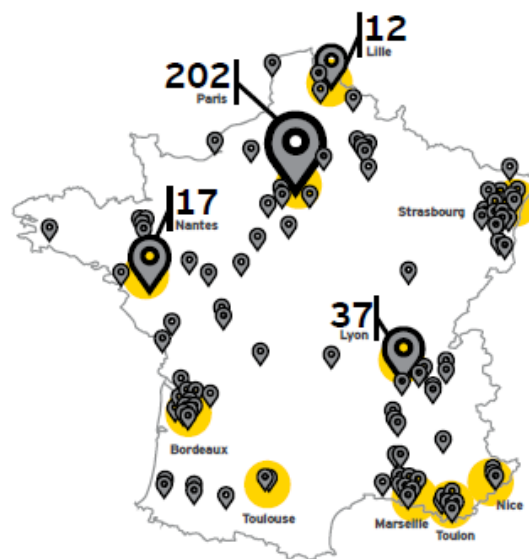
Par ailleurs, c'est dans le cadre d'une reconquête de territoires à l'identité industrielle que s'est mis en œuvre le dispositif « territoires d'industrie ». Ce dispositif est une démarche concertée Etat / Régions / Territoires / Industriels, visant à accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle et centrée sur les enjeux de recrutement et de formation, d'innovation, d'attractivité... Il s'agit d'une réponse au souhait du gouvernement de renforcer l'accompagnement des projets locaux.

Autant de défis pour les territoires et les industriels en ces temps difficiles, mais qui apportent dans le même temps de nouvelles aspirations !

Industrie :
212 projets d'implantation étrangère en 2016



Tertiaire et commercial :
367 projets d'implantation étrangère en 2016



Source : Baromètre de l'attractivité de la France, EY, 2017

Les villes associées au dynamisme et à la qualité de vie





INFO SUR... LES SITES « CLÉS EN MAIN », À LA RECHERCHE DE LA MAÎTRISE DU FONCIER

Concilier respect des normes et développement industriel

Si les questions liées au développement industriel ont longtemps concerné les coûts de production spécifiques à la France, elles se focalisent désormais de plus en plus sur le foncier et sa disponibilité c'est-à-dire, la possibilité pour une industrie de démarrer dans un délai maîtrisé une activité tout en étant en règle vis-à-vis des normes réglementaires, environnementales ou urbanistiques. En effet, la baisse des impôts de production introduite par le plan de relance devrait redonner de la compétitivité à l'industrie tricolore. Il reste toutefois à permettre les conditions d'une production de foncier maîtrisable, à moyen terme tout en maintenant le respect des objectifs de transition énergétique et de respect de l'environnement.

Le rapport intitulé « 5 chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles » du député Guillaume Kasbarian (2019) a notamment pointé les freins suivants :

- l'insécurité juridique
- l'opacité des procédures, des démarches à entreprendre et le manque de prévisibilité en matière de délais
- les délais parfois trop longs d'examen des dossiers
- le défaut de pilotage
- l'absence d'une culture partagée entre l'administration et les porteurs de projets
- le manque d'accompagnement face à une exigence environnementale source de complexité pour les industriels.



L'inflation normative, l'instabilité du droit et de son interprétation et la multiplication des contentieux seraient à la source de ces complexités.

Dès lors, comment concilier les impératifs de respect des normes notamment environnementales (un autre grand objectif du plan de relance est la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie) avec la rapidité et sécurité des porteurs de projets industriels ?

Le rapport parlementaire notait que certains pays, au contraire de la France, ont réussi à concilier une réglementation environnementale ambitieuse avec des procédures administratives qui favorisent le monde des affaires à l'instar de la Suède et de l'Allemagne.

Respectivement 5ème et 13ème sur 180 de l'index de performance environnementale mis au point par des équipes de Yale, ces deux pays sont 23ème et 7ème du classement du Forum économique mondial en termes de « fardeau administratif ».

La France se trouve dans une situation très particulière : 2ème de l'index de performance environnementale mais 107ème du classement du Forum économique mondial en termes de « fardeau administratif » de ces deux classements.



Chantier en cours de l'usine Tesla à proximité de Berlin (Grünheide) : l'objectif de l'entreprise est de commencer à produire en 2021. Les autorisations ne sont pas encore toutes accordées au projet et l'entreprise a dû verser plusieurs cautions.

Les sites "clés en main"

La réponse française réside aujourd'hui dans l'appel à propositions « sites clés en main » qui entre actuellement dans une deuxième vague de labellisation. Cet appel à propositions a pour objectif d'identifier des sites industriels clés en main, propices à l'installation, dans des délais fiables et maîtrisés, de nouvelles activités industrielles. Il s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour l'accélération des implantations industrielles et du programme Territoires d'industrie. Les sites industriels clés en main visent à anticiper au maximum les procédures et études environnementales afin de faciliter et accélérer l'installation de nouvelles implantations industrielles. En pratique, le présent appel cible des sites permettant la délivrance du permis de construire en moins de 5 mois et l'obtention d'une autorisation environnementale dans un délai de 9 à 10 mois.

Lors d'une première vague, 78 sites industriels ont été labellisés (juillet 2020). Dans ces 78 sites industriels, l'État, en partenariat avec les collectivités locales, s'est engagé à réduire les délais nécessaires pour implanter une usine : trois mois pour l'obtention du permis de construire, neuf mois pour les autorisations environnementales.

"Bien souvent, quand on détecte un projet d'investissement, on commence juste à traiter les problèmes, l'idée est d'anticiper, mais il ne s'agit pas de déroger à la réglementation ni de la contourner", explique Guillaume Basset, directeur national du programme Territoires d'industrie[3]. L'État et les collectivités s'engagent pour ces sites à délivrer les autorisations en moins de dix mois. C'est quelque chose de très concret."

Une maîtrise sur le long terme ?

Le second appel à projet (pour lequel les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2021) intègre les sites brownfield (friches nues et bâties). Il s'agit notamment d'intégrer les objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols. L'appel à propositions permettra la sélection de sites brownfield qu'ils soient des sites industriels en instance de cessation d'activité, des friches industrielles réhabilitées ou des friches nues et bâties. Dans le but de préparer les futurs sites, le fonds friches du plan de relance pourra être mobilisé pour faciliter la dépollution et la réhabilitation des friches industrielles, dans l'objectif d'en faire à terme des sites clés en main, aptes à accueillir demain de nouvelles activités économiques.

[3] Localtis, 21 juillet 2020



La Banque des Territoires : un milliard d'euros pour l'aménagement industriel



CONTRIBUTION DE NADÈGE FARVACQUE,
STRATÉGIE, COMMUNICATION ET COORDINATION RÉGIONALE,
DIRECTION RÉGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE

(MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL INDUSTRIE DU COLLÈGE DE PROSPECTIVE)

La Banque des Territoires mobilise plus d'un milliard d'euros (800 M€ en fonds propres et 250 M€ en prêts sur fonds d'épargne) en direction de l'aménagement pour soutenir l'attractivité industrielle des territoires via le programme Territoires d'Industrie, à travers quatre priorités :

- investir dans l'aménagement et l'immobilier industriel sur mesure, innovant et durable, en particulier en accompagnant deux sites clés en main par région – 700 M€, dont 450 M€ en investissement et 250 M€ en prêts sur fonds d'épargne,
- accompagner la transition énergétique et environnementale de l'industrie – 340 M€,
- accompagner la mutation de la formation vers les métiers industriels – 10 M€,
- cartographier les chaînes d'approvisionnement et les capacités du système productif français et accompagner les régions dans leur stratégie industrielle – moyens d'ingénierie.

L'AMÉNAGEMENT INDUSTRIEL, CLEF POUR LA RÉINDUSTRIALISATION

Le rapport remis par le député Guillaume Kasbarian au Premier ministre en septembre 2019 a souligné le retard de la France pour offrir un accès simple, rapide et sécurisé à des sites industriels, et a préconisé en particulier le déploiement de « sites industriels clés en main » afin d'accélérer considérablement le déploiement de nouvelles usines. Aux spécifications classiques d'une zone industrielle (embranchement fer, distance d'une autoroute, etc.) s'ajoutent maintenant des exigences sur l'accès haut débit, la présence d'un data center, ou encore la disponibilité d'énergies décarbonées et de compétences de haut niveau et mobilisables rapidement.

L'accompagnement financier, opérationnel et réglementaire à l'aménagement industriel est indispensable dans la compétition internationale que livrent les territoires français pour attirer les nouvelles implantations industrielles.

LES PROPOSITIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR UN PLAN DE RELANCE INDUSTRIELLE PAR LES TERRITOIRES

Opérateur historique de l'aménagement et du développement local, la Banque des Territoires-Groupe Caisse des Dépôts accompagne et finance l'environnement dans lequel un industriel installe ses équipements à travers toutes ses activités : ingénierie qui accompagne les acteurs locaux, investissement dans le foncier et l'immobilier industriel, mutation écologique des industries, réseaux numériques et de transport, financement des collectivités et des EPL, attractivité des villes moyennes et rurales, soutien à la formation professionnelle.

La Banque des Territoires s'est engagée dans le programme Territoires d'industrie dès son lancement en y consacrant des enveloppes de 500 M€ de fonds propres et de 26 M€ de crédits d'ingénierie. Elle a d'ores et déjà mobilisé 100 M€ en faveur de ce programme.

Afin d'accélérer et d'amplifier le renouveau industriel et de favoriser le rebond de l'industrie post crise sanitaire, la Banque des Territoires propose de contribuer au plan de relance national et augmente sa mobilisation en faveur du programme Territoires d'industrie à hauteur de plus d'un milliard d'euros, soit 800 M€ de fonds propres auxquels s'ajoutent 250 M€ de prêts sur fonds d'épargne.

La Banque des Territoires : un milliard d'euros pour l'aménagement industriel (suite)

La Banque des Territoires consacrera ces moyens dédiés à la relance industrielle au travers de quatre priorités sur lesquelles ces nouveaux moyens seront mobilisés :

- l'aménagement et l'immobilier (et notamment le déploiement de sites clés en main) ;
- la transition énergétique et environnementale de l'industrie ;
- la formation ;
- la cartographie des chaînes d'approvisionnement.

Ces priorités devront s'inscrire dans un programme Territoires d'Industrie renforcé et piloté par le Conseil Régional, qui fait des Territoires d'Industrie désignés en 2018 et des filières stratégiques qui y sont présentes les artisans et les terrains d'expérimentation privilégiés, sans toutefois y être restreints.

Le projet Ÿnsect

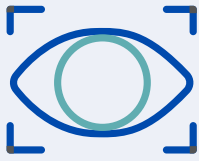
La Banque des Territoires, investisseur avisé d'intérêt général, a contribué au projet YNFARM sous forme de financement en fonds propres, dans le territoire d'industrie d'Amiens-Albert-Méaulte.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'économie de la région : il utilise des matières premières disponibles localement et augmente ainsi les potentiels de développement et d'exportation. Le projet contribue à renforcer non seulement l'image d'Amiens et de sa région, mais aussi l'attractivité et la notoriété du territoire. Ÿnsect est le leader mondial de la production naturelle de protéines d'insectes et d'engrais. Fondée en 2011 à Paris par des scientifiques et des militants environnementalistes, la société du Next40 transforme les insectes en ingrédients haut de gamme et de grande valeur pour l'alimentation des animaux de compagnie, la pisciculture et la nutrition végétale. Ÿnsect propose une solution écologique durable pour permettre de répondre à la demande croissante de consommation de protéines et de plantes.

Ÿnsect exploite des technologies de rupture protégées par une trentaine de brevets, lui permettant d'élever des scarabées Molitor dans des fermes verticales à empreinte carbone négative. La première unité de production à Dole (Jura) est en fonctionnement depuis 2016. Ÿnsect construit actuellement une seconde unité, la plus grande ferme verticale du monde, à Amiens (Somme). La société a levé environ 425 millions USD auprès de grands investisseurs mondiaux et exporte ses produits dans le monde entier.



Ve© chaîne YT Ÿnsect/France 3 Picardie/MC.Perrier



REGARDS SUR...

À PARTIR DES TRAVAUX DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, **ZOOM SUR LE CARACTÈRE ÉVOLUTIF DE L'INDUSTRIE,** À TRAVERS LES EXEMPLES DE DUNKERQUE ET DU BASSIN CREILLOIS

L'enjeu de la connaissance du patrimoine industriel pour les territoires

Les missions de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Fondé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire général du patrimoine culturel est une considérable entreprise scientifique de connaissance du patrimoine sur le territoire français. Ses missions ? Recenser, étudier, faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. D'abord compétence de l'État, l'Inventaire a été conduit dans les régions au sein des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) à partir de 1980. Depuis la loi de décentralisation de 2004, l'Inventaire a été confié aux Régions.

Le patrimoine industriel est une thématique d'étude du service. Dès sa fondation, l'Inventaire général a largement contribué à faire prendre conscience du caractère patrimonial des sites industriels.

En effet, la France de la fin des années 1970 est marquée par la désindustrialisation : la destruction et la disparition des usines conduisent à une prise de conscience patrimoniale. Des associations militent pour la reconnaissance et la sauvegarde de ses sites industriels, des écomusées et musées des techniques voient le jour. C'est dans ce contexte que la Direction de l'Inventaire au Ministère de la Culture décide de mener un repérage du patrimoine industriel à échelle nationale. L'objectif principal de ce repérage est de recenser le patrimoine industriel de la France en partie menacé de disparition. La méthode choisie est un repérage rapide qui permet de connaître l'intégralité du patrimoine industriel et d'aboutir à des actions de préservations réfléchies et pertinentes à échelle nationale.

Dans chaque service d'inventaire de France, des chercheurs mènent ce recensement des sites industriels. La prise de conscience de la valeur patrimoniale des sites industriels s'enclenche en partie grâce à ce travail de connaissance.

Les services d'Inventaire du Nord-Pas de Calais et de Picardie, respectivement créés en 1979 et 1983, contribuent pleinement à la connaissance du patrimoine industriel de leur région. Dans la région des Hauts-de-France, l'industrie fait largement partie du patrimoine bâti et est parfois presque à elle seule le paysage. Cette réalité intrinsèque a fait de l'Inventaire Hauts-de-France l'un des services les plus prolifiques en matière de production de connaissances sur le patrimoine industriel.

Le repérage du patrimoine industriel commence dans les années 1980. Il consiste d'abord en un repérage des sites industriels encore existants. Chaque site est caractérisé, documenté grâce aux archives disponibles.

Aujourd'hui le service de l'Inventaire des Hauts-de-France poursuit son travail de connaissance sur le patrimoine industriel. Mais plutôt qu'un simple repérage, il s'agit aujourd'hui d'étudier l'industrie à échelle d'un territoire pour comprendre comment elle a façonné de façon durable un territoire : les études menées dans le Vimeu industriel, le Val de Nièvre ou encore le bassin creillois témoignent ainsi de cette nouvelle approche.

L'Inventaire contribue à enrichir la connaissance sur le patrimoine industriel, travail essentiel en amont de toute action de valorisation. Au-delà de la reconnaissance de la valeur patrimoniale des sites industriels, la question de leur reconversion est fondamentale. En effet, l'apparition de nombreuses friches industrielles lors de la désindustrialisation pose la question de leur devenir dans l'espace urbain. La politique de la table rase, souvent mise en œuvre, a fait prendre conscience de la nécessité de conserver les sites industriels en leur trouvant un nouvel usage.

La connaissance produite par l'Inventaire sur un territoire apporte une aide à la réflexion pour les projets d'aménagement et les projets de reconversion des sites industriels. En questionnant le devenir des friches industrielles, l'Inventaire peut contribuer à révéler les qualités et les potentialités d'édifices qui, bien que modestes parfois, n'en demeurent pas moins riches de sens.

L'exemple de l'inventaire du patrimoine mené à Dunkerque à la fin des années 1980 puis repris en 2013 dans le cadre d'une publication sur le patrimoine portuaire et ses mutations illustre l'intérêt que porte l'Inventaire à la question de la mutation des espaces industriels désaffectés et la reconversion industrielle.



Entrée de la halle aux sucres, Dunkerque, 2014, Inventaire général du patrimoine culturel, Photographie : Pierre Thibaut

Les aménagements urbains se poursuivent au XXI^e siècle en tenant compte des principes du développement durable. Le môle 1, ouvrage maçonné formé de quais qui permet aux bateaux d'accoster, charger et décharger les marchandises, a vocation à devenir le centre du développement durable de la ville. La Halle au sucre, « château de l'industrie » construit en 1898 pour stocker les marchandises à proximité immédiate des quais, est désaffectée en 1990. Elle abrite aujourd'hui le Learning center Ville durable, l'INSET, le CNFPT de Dunkerque et l'Agence d'urbanisme et de développement Flandre-Dunkerque. L'édifice réhabilité par l'architecte Pierre-Louis Faloci, conserve son identité industrielle tout en proposant une architecture contemporaine compatible avec les économies d'énergie. Le môle 1 conserve encore de nombreuses traces de l'activité portuaire (écluses, pieu d'amarrage, rails, entrepôts de stockage...), malgré des destructions (toutes les grues ont disparu dans les années 1990). La préservation de ces témoins du passé permet de comprendre le rôle du môle dans l'acheminement des marchandises.

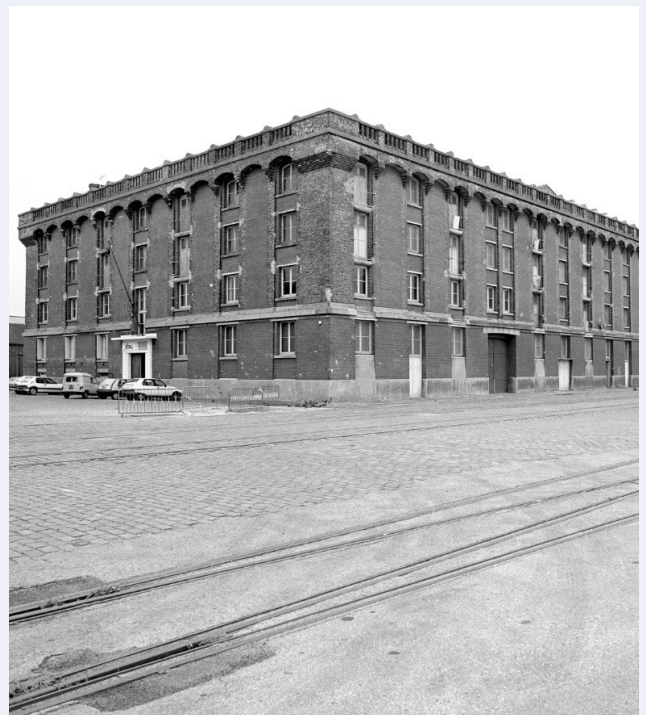
Subissant de plein fouet la désindustrialisation dans les années 1980, la communauté urbaine de Dunkerque a orienté l'aménagement urbain vers la reconversion du patrimoine industriel dans les activités tertiaires.

La reconversion du patrimoine industriel à Dunkerque

L'activité portuaire de Dunkerque connaît un essor à la fin du XIX^e siècle et le port Est se développe à proximité du centre-ville : les darses et môles sont créés à partir de 1880 dans le cadre du Plan Freycinet et les Ateliers et Chantiers de France, entreprise majeure de la ville, sont construits en 1899.

Au début du XX^e siècle, Dunkerque est le troisième port de France. Dans les années 1950, avec le développement de la sidérurgie et de la pétrochimie, les activités portuaires se transforment et sont redirigées vers le port Ouest.

Ce déplacement des activités portuaires entraînent une profonde transformation urbaine pour le port Est. En 1988, le syndicat mixte Dunkerque-Neptune est créé pour réfléchir au devenir des friches industrielles. L'enjeu principal est de trouver un nouvel usage à ces espaces en friches et de les connecter au centre-ville (au XIX^e siècle, la ville et le port s'étaient développés tout en s'ignorant). L'urbaniste Richard Rogers, qui remporte le concours du projet Neptune lancé par le syndicat mixte, propose un master plan dont l'objectif est de créer un centre-ville qui intègre les espaces du port Est. Des voies de communication entre la citadelle et le centre sont établies et les friches et bâtiments industriels sont reconvertis. La Citadelle devient le cœur de la vie intellectuelle et culturelle de la ville avec la reconversion de l'entrepôt de tabac Bourdon qui accueille l'université du littoral et le musée portuaire.



Halle aux sucres, Dunkerque, 1988, Photographie : Jean-Michel Périn

Le patrimoine industriel du bassin creillois

Le patrimoine industriel du bassin creillois, également étudié par le service de l'Inventaire à partir de 2006, n'a pas suivi la même évolution que Dunquerque. En effet, malgré la désindustrialisation des années 1980, ce territoire conserve encore aujourd'hui 30% de ses emplois dans le secteur industriel. Sur 100 sites industriels recensés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine en 2011, 45 conservent encore une activité industrielle.

Des opérations de renouvellement urbain, de reconversion de sites industriels sont aujourd'hui mises en œuvre sur le territoire. La reconnaissance de la valeur patrimoniale des sites industriels participe de leur préservation.

Le quartier de Gournay-les-Usines fait actuellement l'objet d'une opération de renouvellement urbain mené par la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise. Ce projet a pour objectifs de donner une cohérence urbaine à ce quartier, de le désenclaver du centre-ville en créant des liaisons douces. Le projet conjugue reconversion de sites industriels, création de logements et équipements publics. Il doit répondre au défi de la dépollution des anciens sites industriels et à la cohabitation des logements et services avec les usines encore en activité dans le quartier. La clouterie Rivierre, créée en 1888, est toujours en activité et, depuis 2007, est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, reconnaissance de son savoir-faire unique en France.



Usine de la Société anonyme des Mines et fonderies de la Vieille-Montagne avant sa destruction, Creil, 1992, Photographe : Benoît Dufournier

L'usine Parvillée de Cramoisy, qui fabriquait des isolateurs électriques en porcelaine et dont l'activité cesse dans les années 1980, est protégée au titre des Monuments Historiques en 2002. Cette protection a permis la réhabilitation de l'usine en logements en respectant l'architecture originelle.

D'autres sites industriels désaffectés n'ont pas été reconvertis et ont, au contraire, été détruits pour laisser place à des logements neufs : c'est le cas de l'usine de la société anonyme des Mines et fonderies de la Vieille-Montagne, fermée en 1992 et détruite en 2000 avec sa cheminée.

La connaissance apportée par l'étude d'inventaire sur le patrimoine industriel du bassin creillois doit contribuer à accompagner les projets d'aménagement d'urbain pour prendre en compte l'héritage industriel et préserver l'identité des lieux.



Retrouvez les ressources de l'Inventaire général du patrimoine culturel sur :

<https://inventaire.hautsdefrance.fr/>

et <https://www.pop.culture.gouv.fr/>

Les exemples développés dans cet article sont tirés des publications de l'Inventaire :

- Dunquerque, l'armateur et l'architecte, La reconquête des espaces portuaires, Images du patrimoine n°282, 2013.
- Le Grand creillois industriel, architecture et patrimoine, Images du patrimoine n°265, 2011.

Vous pouvez les consulter au centre de documentation de l'inventaire à Amiens et au centre de documentation générale de Lille.

Contact : inventaire@hautsdefrance.fr

ANNEXE : FICHES VARIABLE - MODE D'EMPLOI

Le système de variables

Chaque variable a été identifiée en atelier prospectif comme porteuse d'évolutions majeures et ayant un impact direct ou indirect sur l'industrie.

L'ensemble des variables forme un système dont les relations seront mises en évidence dans une prochaine étape du travail.

Chaque fiche rassemble la documentation permettant de comprendre l'évolution passée, présente et future d'une variable. Elle expose les dynamiques d'évolution (tendances, ruptures...), et propose quelques évolutions possibles (micro-scénarios travaillés en atelier).

ACCÈS VERS LES PREMIÈRES FICHES

Bloc réglementaire :

- [fiche changement climatique](#)
- [fiche sécurité industrielle](#)
- [fiche évolutions règlementaires](#)

Bloc sociétal :

- [fiche tendances de consommation](#)
- [fiche imaginaire de l'industrie](#)

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Croissance économique mondiale
Monnaie
Europe, Brexit
Production française
Export
Coûts de production
Intervention de l'Etat
Internationalisation
Ressources (énergie, matières...)

3. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Sécurité industrielle
Règlementations
Changement climatique

2. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE

Service de l'industrie
Modèles d'affaires

4. ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Capital humain
Attractivité régionale
Infrastructures
Environnement institutionnel, économique, gouvernance locale
Recherche et développement
Logistique

5. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

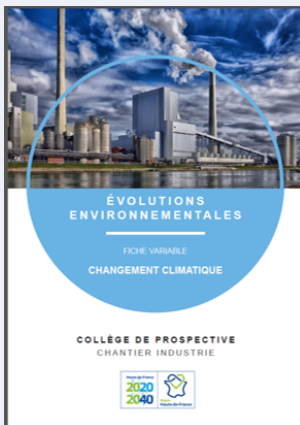
Big Data
Intelligence Artificielle
Réalité augmentée
Cobotique
Fabrication additive
Internet des objets
Gestion de cycle de vie du produit

6. ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Imaginaire de l'industrie

Tendances de consommation

Exemple de présentation d'une fiche variable



TRAJECTOIRE DE LA VARIABLE

PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION PASSÉE DE LA VARIABLE ?

Le 5^{ème} rapport du Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat confirme que le réchauffement du système climatique est sans équivoque et que nombre de changements observés sont sans précédent depuis des décennies, voire des millénaires : réchauffement de l'atmosphère et des océans, diminution de la couverture neigeuse et recul des glaciers, élévation du niveau des mers et augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. Selon le rapport du GIEC, la température mondiale a augmenté de 0,85°C entre 1880 et 2012. Sur la période 1995-2010, le niveau de la mer a augmenté de 19 centimètres en moyenne. (Céléstine moyenne annuelle de la banque arctique a diminué au cours de la période 1979-2012 à une vitesse qui se situe très probablement entre 1,5 et 4,15 par décennie. Ces changements posent la question de la viabilité des modèles de développement des pays industrialisés et de sa généralisation à l'échelle mondiale, alors que les ressources sont limitées, et les effets désastreux pour la planète. Mais comment amorcer une transition écologique sans restreindre l'économie ? L'environnement et développement économique peuvent être pensés comme des dimensions antagonistes. D'autres courants plaident en faveur d'un développement durable, permettant de concilier les deux dimensions en repensant les modes de production et de consommation grâce aux avancées technologiques et aux actions collectives.

Le Commissariat Général du Développement Durable indique dans son rapport « chiffres clés 2019 » que les émissions de GES de l'industrie manufacturière représentent le cinquième des secteurs producteurs de produits de base en CO₂, tels que la métallurgie, la chimie ou l'extraction de minerais non métalliques. Toutefois, les émissions de l'industrie sont en forte baisse dans l'industrie, ce qui, selon le GIEC, est principalement imputable à l'augmentation des procédés et à des gains d'efficacité énergétique.

Toutefois, on relève une hausse des émissions imputées en lien avec des importations de biens qui ont engendré des émissions dans les pays où ils ont été produits et lors de leur transport, et non comptabilisés dans les émissions nationales. C'est pour mesurer le niveau d'émissions global que l'indicateur d'une empreinte carbone s'est mis en place. Le Ministère de la transition écologique et solidaire le définit ainsi : « l'indicateur mesure la quantité de gaz à effet de serre émise pour satisfaire la consommation en biens et services, services, utilisation d'infrastructures d'un individu, d'une population, d'un territoire ou d'une activité, en tenant compte des émissions liées aux importations et aux exportations qui que soit le lieu de production de ces biens et services (production intérieure ou importation) ». Le Haut Conseil pour le climat (HCC), dans son dernier rapport « Maîtriser l'empreinte carbone de la France », indique que l'empreinte carbone de la France restait relativement stable depuis 1995 en raison de la réduction des émissions sur le pays mais que le pays enregistrerait un bond des émissions importées, lié à des achats de biens fabriqués à l'étranger. Pour réduire ces émissions importées, le Haut Conseil pour le climat suggère d'accompagner les entreprises afin de les aider à décarboner leurs chaînes d'approvisionnement, par exemple en optant pour des déchets et des matériaux moins polluants, mais suggère également la création d'un « score carbone » prenant en compte les émissions liées à la production des produits en vente qui permettra d'orienter les consommateurs.

Figure 1. Émissions de GES dans l'industrie manufacturière et la consommation en France

Evolutions possibles de la variable

MICRO-SCÉNARIOS

Note préalable : les trois scénarios ont une poursuite et une accentuation des réglementations environnementales.

Elaborés en atelier, ces scénarios proposent un contenu de l'évolution possible de la variable étudiée, articulée à partir de trois hypothèses :

- une hypothèse base (quelle évolution de la variable défavoriserait l'industrie régionale),
- une hypothèse haute (quelle évolution de la variable favoriserait l'industrie régionale),
- ainsi qu'un scénario d'évolution déconnectée dans une forme de continuité (hypothèse tendancielle).

SCÉNARIO DE L'EMBALLLEMENT

Conformément à des réglementations environnementales qui évoluent et se durcissent rapidement, les industries régionales doivent investir pour respecter les normes imposées en matière de pollution, émettre moins de gaz à effet de serre, réduire leur consommation d'énergie et passer à de nouvelles pratiques lorsqu'elles ont des activités industrielles ou artisanales. Les entreprises ont des contraintes de plus en plus fortes en matière de respect de l'environnement. Dans l'industrie, les actions mises en place en faveur de l'efficacité énergétique ont été réduites au profit de la réduction des coûts de production. Les entreprises ont pu bénéficier de l'accès au crédit pour le plus longtemps possible. Les salaires ont pu être maintenus à un niveau élevé malgré la baisse de la productivité. Cependant, certaines entreprises délocalisent leurs activités vers des pays où les réglementations sont moins strictes et les coûts de production sont plus faibles.

SCÉNARIO ADAPTATIF

La crise sanitaire a entraîné une baisse de la demande des entreprises régionales. Les entreprises régionales ont conscience de la nécessité de se transformer pour rester compétitives. Elles investissent dans des équipements modernes et optimisent leurs processus de production. Les entreprises ont pu bénéficier de l'accès au crédit pour le plus longtemps possible. Les salaires ont pu être maintenus à un niveau élevé malgré la baisse de la productivité. Cependant, certaines entreprises délocalisent leurs activités vers des pays où les réglementations sont moins strictes et les coûts de production sont plus faibles.

SCÉNARIO DE LA DIFFÉRENCIATION

En réponse à la demande des consommateurs, des donneurs d'ordre et sous l'égide des accords internationaux, les industries impliquent fortement dans la transition environnementale. La réglementation est plus stricte et l'ensemble des acteurs en faveur de la transition écologique, collective, professionnelle et individuelle, comme un véritable facteur de compétitivité de l'industrie française et européenne. La compétitivité est prise en compte dans les bilans des entreprises. L'énergie fait l'objet d'une véritable stratégie pour ne pas être gaspillée. Des progrès technologiques majeurs permettent aux industries de limiter les émissions de GES (une utilisation de l'hydrogène et d'autres technologies de stockage).

En région, les entreprises se sont mises en ordre de marche pour se préparer aux évolutions réglementaires, voire les ont devancées, incitées par les collectivités qui accompagnent et soutiennent les capacités régionales d'aller à la transition :

- un réseau un décloisonnement sectoriel pour nourrir le modèle de l'économie circulaire,
- des projets de travail en réseau en place pour mieux aligner les reconversions professionnelles, dans une logique de filière,
- les projets de recherche et d'innovation financés, certains projets démontrent des succès significatifs,
- des emplois de qualité et de maintien, voire de développement des reconversions professionnelles,
- l'implication des salariés dans des projets de reconversion pour réduire encore les coûts énergétiques,
- l'adoption d'une image plus durable, certaines activités relevantes restructurées ou plus développées.

Le dynamisme de la région a permis de développer une image positive à l'accroissement de la visibilité industrielle et territoriale régionale, développement et l'export.

Analyse de la variable étudiée (évolution passée, dynamiques actuelles, inflexions et ruptures possibles)

Pour contribuer et/ou réagir à une fiche variable, c'est [ici](#) !



Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040

collegedepropective@hautsdefrance.fr

